

# Conditions Générales de Vente

## Eco-Adapt SAS

### 1. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Eco-Adapt SAS et de son client. Toute prestation accomplie par la société Eco-Adapt implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Eco-Adapt se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions générales de vente applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'Acheteur.

### 2. Prix, délais de livraison, frais de port et de retour

Nos prix s'entendent en euros et hors taxes (HT), et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande, sous réserve des prix validés lors de notre accusé de réception de commande. En cas d'existence d'une clause d'indexation stipulée dans notre offre commerciale au client, le prix pourra être revu en conséquence.

Nos délais sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut donner lieu à une indemnité, ni être la cause d'une annulation de commande.

Livraison franco de port pour toute commande supérieure à 500€ HT.

Une participation aux frais administratifs et d'expédition de 30€ HT s'appliquera pour toute commande inférieure à 500€ HT.

Toutes opérations de douane, octroi, manutention et assurance le cas échéant hors usine ou entrepôt du vendeur sont à la charge et aux frais de l'acheteur.

Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

### 3. Transport, assurance, transfert de risques

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport retenu.

Les risques lui sont transférés dès que les marchandises sont mises à sa disposition, à celle d'un de ses mandataires ou à celle du transporteur. Dès lors, il doit les assurer et en répond exclusivement.

Il appartient à l'acheteur de vérifier les livraisons à l'arrivée, d'éventuels dommages sur le matériel pouvant rester à sa charge.

### 4. Conditions de paiement

Nos factures sont payables soit au comptant, soit dans les 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, Eco-Adapt se réserve le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties qu'Eco-Adapt juge convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. L'acceptation de modalités de paiement autres que celles prévues ci-dessus ne peut apporter de dérogation aux autres clauses des présentes conditions et notamment à la clause attributive de juridiction. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### 5. Retards de paiement

En cas de retard de paiement au terme fixé, de plein droit sans formalité ou mise en demeure préalable, l'acheteur sera redevable, outre de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement selon l'article D. 441-5 du code du commerce, de pénalités de retard calculées par application d'un intérêt égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal à l'intégralité des sommes restant dues, selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008, sans que cette clause ne nuise à l'exigibilité de la dette.

---

SAS Eco-Adapt - 23 Boulevard Malesherbes - 75008 Paris, France

Capital de 58200 € - FR11539339432 - 53933943200020

Mise à jour du 23/12/2021

## **6. Abonnement et résiliation**

Le contrat d'abonnement est un contrat à tacite reconduction. Le lendemain de la date du dernier jour de validité de l'abonnement, celui-ci est reconduit pour la même durée que celle vendue à l'acheteur.

Les deux parties peuvent résilier de plein droit leur contrat d'abonnement, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra effet immédiatement, à réception de la lettre.

Si l'acheteur demande la résiliation, le contrat s'arrête dès la date de renouvellement automatique. L'acheteur ne bénéficie ainsi plus du service à partir de cette date et doit payer à Eco-Adapt les frais dus jusqu'à la date de fin du contrat, et ce quelle que soit la date à laquelle l'acheteur a demandé la résiliation. Toute période d'abonnement entamée est ainsi due pleinement.

## **7. Droit de ne pas donner suite**

Eco-Adapt se réserve le droit de ne pas donner suite à une commande dont le montant serait inférieur à 100€.

## **8. Réserve de propriété**

Eco-Adapt se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement du prix, conformément aux dispositions des articles L 624-16 et suivants du code de commerce. Au cas où le règlement devrait intervenir par effet de commerce, le transfert de propriété au profit du client ne se réalisera qu'après le paiement effectif desdits effets.

## **9. Propriété intellectuelle**

Tous les travaux réalisés par Eco-Adapt sont sa propriété exclusive. Les plans, études préliminaires, avants projets, prototypes réalisés par Eco-Adapt ne peuvent en aucun cas être utilisés, communiqués reproduits ou exécutés, sans autorisation préalable et écrite.

L'achat de produits Eco-Adapt ne confère à l'acheteur aucun droit de propriété, de licence, ou autre droit de quelque sorte que ce

soit sur les données techniques de la solution, dont Eco-Adapt est le seul propriétaire. Ces données techniques incluent mais ne se limitent pas aux plans, procédés technologiques, code et inventions, brevetables ou non.

Les données collectées, traitées, transmises et stockées par la solution sont la propriété du propriétaire ou exploitant de la machine surveillée.

Pour ces dernières, Eco-Adapt se réserve le droit de les exploiter de manière:

- pseudonymisée et interne à Eco-Adapt pour résolution de problèmes, développement et amélioration de la solution
- anonymisée pour le partage de cas d'usage à des fins de développement commercial Eco-Adapt.

Eco-Adapt ne peut garantir que les Produits et Solutions seront exempts de toute vulnérabilité ou cyber-menace ou protégés contre celles-ci. Toutefois, si l'Acheteur identifie des vulnérabilités, il doit les signaler à Eco-Adapt pour que ce dernier puisse, dans la mesure du possible, atténuer l'impact de la vulnérabilité ou de la cybermenace signalée. L'Acheteur ne peut prétendre à une quelconque compensation pour ce signalement.

## **10. Protection des données personnelles**

Conformément au règlement Européen n°2016/679 et à la loi du 20.06.2018 modifiant la loi du 06.01.1978: Eco-Adapt agit en qualité de responsable de traitement pour les données personnelles éventuellement transmises par l'acheteur, agissant dans le cadre de son activité professionnelle. Eco-Adapt s'engage à prendre toutes les mesures afin de protéger ces données contre toute utilisation abusive, perte ou accès non autorisé.

Ces données sont strictement utilisées dans le cadre de la réalisation de la commande par

---

l'acheteur et peuvent être transmises à des prestataires ou fournisseurs de Eco-Adapt, si l'exécution de la commande et des prestations le requiert. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. L'acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant à Eco-Adapt par voie postale ou via l'espace « CONTACT » accessible depuis [www.eco-adapt.com](http://www.eco-adapt.com). Une réponse lui sera alors adressée dans les meilleurs délais.

#### **11. Réclamation liée à la livraison du produit**

En cas d'avarie ou de perte partielle, le destinataire doit exprimer toutes les réserves vis-à-vis du transporteur sur le bon de transport, notifier sa réclamation auprès du transporteur à la livraison et prendre toutes les mesures utiles pour la sauvegarde de ses droits.

Sauf accord préalable stipulant une durée spécifique, la vérification et le contrôle en qualité et quantité du matériel livré ne pourront en aucun cas excéder 15 jours après la réception. La validation technique des prestations et études devra être établie sous 15 jours maximum après la remise des « documents » ou prototypes servant à la recette technique. Toutes les réclamations, passé ce délai de 15 jours, seront considérées comme irrecevables.

#### **12. Garantie et responsabilités**

La garantie est limitée, au choix de notre société, soit au remboursement du prix, soit à la fourniture d'un matériel de remplacement, soit à la réparation sur notre site du produit ou composant reconnu défectueux par elle, et

n'entraîne aucune autre responsabilité de sa part. En aucun cas notre société ne peut être déclarée responsable des conséquences directes ou indirectes, tant sur les personnes que sur les biens, d'une défaillance d'un produit vendu par elle.

Eco-Adapt n'est pas non plus responsable des décisions prises sur la base d'informations fournies par nos solutions, notamment ayant trait au comptage d'énergie, ou à l'évaluation de l'état de santé des machines (décision d'arrêt machine entraînant un arrêt de production, un manque à gagner, décision de poursuite de fonctionnement machine...). Aucune indemnité ne peut être réclamée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

Sauf stipulation contraire mentionnée dans l'offre commerciale, la durée de la garantie des produits de série est limitée à 12 mois à partir de la livraison.

La garantie disparaît si l'acheteur apporte à la fourniture des modifications ou fait effectuer par des tiers des réparations ou remises en état du matériel fourni.

L'acheteur est seul responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation ou inappropriée ou contraire aux règles d'emploi, notamment celles stipulées dans les notices. En tout état de cause, la garantie ne peut couvrir les cas de détérioration résultant de l'utilisation de nos produits dans des conditions de courses et de compétitions.

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit aviser Eco-Adapt, dans les 15 jours de la survenance du défaut (dysfonctionnement du matériel), par tout moyen écrit, des défauts qu'il impute à la fourniture et apporter les justifications suffisantes à cet effet. Il doit donner à Eco-Adapt toutes facilités pour procéder à la constatation des défauts et à ses investigations au titre de la garantie. Tout retour doit faire l'objet d'une acceptation écrite de Eco-Adapt.

#### **13. Juridiction**

---

Pour toute plainte (ou autre action nécessitant une intervention de la justice) le tribunal judiciaire de Paris sera seul compétent.

---